



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

## AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE :

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que le règlement numéro 357 « *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie* » sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire qui aura lieu **le lundi 7 février 2022 à 20h.** par vidéoconférence.

Ce règlement a pour objet :

D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

Assurer l'application des mesures de contrôles aux manquements déontologiques.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 26 janvier 2022

---

Anne Desjardins,  
Greffière-trésorière